

Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA mix mineralit Fassadenfarbe 1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

revêtement

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13 30179 Hannover

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

_ _

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT



Nom commercial: einzA mix mineralit Fassadenfarbe 1

Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	complémentaires				
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)		entration	%
	Index / REACH				
1		sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou			
	plus de particules of	d'un diamètre ≤ 10 μm]			
	13463-67-7	Carc. 2; H351i	>=	5,00 - < 10,00	% en
	236-675-5				poids
	022-006-00-2				
	01-2119489379-17				
2	acide silicique, sel				
	1312-76-1	STOT SE 3; H335	<	5,00	% en
	215-199-1	Skin Irrit. 2; H315			poids
	-	Eye Irrit. 2; H319			
	01-2119456888-17				
3	kieselguhr, calciné	au fondant de carbonate de sodium du			
	commerce				
	68855-54-9	STOT RE 2; H373i	<	5,00	% en
	272-489-0				poids
	-				
	01-2119488518-22				
4	Pyrithione zincique				
	13463-41-7	Acute Tox. 3; H301	<	0,10	% en
	236-671-3	Acute Tox. 2; H330			poids
	613-333-00-7	Eye Dam. 1; H318			
	-	Repr. 1B; H360D			
		STOT RE 1; H372			
		Aquatic Acute 1; H400			
_		Aquatic Chronic 1; H410			
5	terbutryne				
	886-50-0	Aquatic Acute 1; H400	<	0,025	% en
	212-950-5	Aquatic Chronic 1; H410			poids
	-	Acute Tox. 4; H302			
_	-	Skin Sens. 1; H317			
6	2-octyl-2H-isothiaz			0.40	0/
	26530-20-1	Acute Tox. 3; H301	<	0,10	% en
	247-761-7	Acute Tox. 3; H311			poids
	613-112-00-5	Skin Corr. 1; H314			
	-	Skin Sens. 1A; H317			
		Eye Dam. 1; H318			
		Acute Tox. 2; H330			
		Aquatic Chronic 1; H410			
		Aquatic Acute 1; H400			
		EUH071			

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
4	-	-	M = 1000	M = 10
5	-	-	M = 100	M = 100



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

	6	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%	M = 100	M = 100
--	---	---	-----------------------------------	---------	---------

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i
	par inhalation; -; -
3	H373i
	par inhalation; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Non combustible sous conditions normales. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ne pas fumer. Protéger du gel.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7		236-675-5
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chei aux agents chimiques	nische agenti	a / Liste de va	aleurs limites d'exposition
	Titaandioxide /			
	Titane (dioxyde de)			
	VLE (8h)	10	mg/m³	·

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

	valouro Bitel (travamouro)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de		13463-67-7		
			236-675-5		



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m³
2	acide silicique, sel de potassium			1312-76-1	
				215-199-1	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,49	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,61	mg/m³
3	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce		um du commerce	68855-54-9	
				272-489-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la subst	Dénomination de la substance			
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la particules d'un diamètre s	a forme d'une poudre cont ≤ 10 μm]	enant 1 % ou plus de	13463-67-7 236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	μg/m³
2	acide silicique, sel de potassium			1312-76-1	
				215-199-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,74	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,38	mg/m³
3	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce		um du commerce	68855-54-9	
				272-489-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	18,7	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,05	mg/m³

valeurs PNEC

	1,010,011,011					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE			
	compartiment écologique	Туре	Valeur			
1	acide silicique, sel de potassium		1312-76-1			
			215-199-1			
	Eau	eau douce	7,5	mg/L		
	Eau	eau marine	1	mg/L		
	Eau	Eau dégagement intermittent	7,5	mg/L		
	station d'épuration des eaux résiduaires	-	348	mg/L		
	(STP)					
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce		68855-54-9			
			272-489-0			
	station d'épuration des eaux résiduaires	-	100	mg/L		
	(STP)			-		

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire; Pulvérisation: Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm



Nom commercial: einzA mix mineralit Fassadenfarbe 1

Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Temps de passage > 480 min

Divers

Solubilité dans l'eau

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation				
liquide				
Etat				
liquide				
Couleur				
Suivant le nom du produit				
Odeur				
caractéristique				
рН				
Valeur	10,4	- 11,4		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		400	*0	
Valeur		100	°C	
Point de fusion/point de congélation Donnée non disponible.				
Température de décomposition Donnée non disponible.				
Point d'éclair				
Non applicable				
Température d'inflammation				
Donnée non disponible.				
Propriétés comburantes				
Non applicable				
Inflammabilité				
Non applicable				
Limites inférieure d'explosion				
Donnée non disponible.				_
Limites supérieure d'explosion Donnée non disponible.				
·				
Pression de vapeur Valeur	<	100	hPa	
Température de référence		50	°C	
Densité de vapeur relative				
Donnée non disponible.				
Densité relative				
Donnée non disponible.				_
Densité Valeur	1,30	- 1,70	g/cm³	
Température de référence		25	°C	
Méthode	DIN 51757			



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Remarque/s	miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-675-5		
	applicable				
Sou	rce ECHA				

Viscosité cinématique							
Valeur	5000	-	15000	mPa*s			
Température de référence			25	°C			
Méthode	DIN 53019						

Essai de séparation des dissolvants	
Non applicable	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tox	Toxicité orale aiguë							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5			
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel			
	èces hode rce	rat OCDE 401 ECHA			,			



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de classif ne sont pas remplis.		
ate de	68855-54-9	272-489-0
>	2000	mg/kg de poids
rat OECD 420		corporel
	ne sont pas re ate de > rat	ne sont pas remplis. ate de 68855-54-9 > 2000 rat OECD 420

Toxicité dermale aigu	ë	
Donnée non disponible		

Toxi	cité aiguë par inhalation					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7		236-675-5	
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤				
	10 μm]					
CL5	0			5,09	mg/l	
Duré	ée d'exposition			4	h	
	d'agrégation	Poussière				
Espé	èces	rat				
Méth	node	OCDE 403				
Soul	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des données d	lisponibles, l	es critères de classifica	ation
		ne sont pas i	emplis.			
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbon	ate de	68855-54-9		272-489-0	
	sodium du commerce					
CL5	0	>		2,6	mg/l	
Duré	ée d'exposition			4	h	
Etat	d'agrégation	Poussière				
Espé	èces	rat				
Méth	node	OCDE 403				
Sour	rce	ECHA				

Sou	100	LUIA				
Cor	rosion cutanée/irritation cutanée					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une contenant 1 % ou plus de particules d'ul 10 µm]		13463-67-7	236-675-5		
Esp	èces	lapin				
Mét	hode	OCDE 404				
Sou	rce	ECHA				
Éva	luation	Non irritant				
Eva	luation/Classement	Compte tenune sont pas		nibles, les critères de classification		
2	kieselguhr, calciné au fondant de carboi		68855-54-9	272-489-0		
	sodium du commerce					
Mét	hode	OECD 431				
Sou	rce	ECHA				
Éva	luation	Non irritant				

Lés	Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	236-675-5			
Esp	èces	lapin					
Mét	hode	OCDE 405					
Sou	rce	ECHA					
Éva	luation	Non irritant					
Eva	luation/Classement	Compte tenu ne sont pas r		nibles, les critères de classification			



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

2	kieselguhr, calciné au fondant de carbon sodium du commerce	ate de	68855-54-9	272-489-0
Soul	rce	ECHA		
Éval	uation	Non irritant		

Sens	sibilisation respiratoire ou cutanée				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p		13463-67-7	236-675-5	
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤			
	10 μm]				
Voie	d'exposition	Peau			
Espè	eces	souris			
Méth	ode	OCDE 429			
Sour	Source ECHA				
Éval	uation	non sensibili	sant		
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification			
		ne sont pas i	remplis.		
2	kieselguhr, calciné au fondant de carbor	ate de	68855-54-9	272-489-0	
	sodium du commerce				
Voie	d'exposition	Peau			
Espè	eces	souris			
Méth	ode	OCDE 429			
Sour	ce	ECHA			
Éval	uation	non sensibili	sant		

Muta	Mutagénicité sur les cellules germinales						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CI	E				
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		675-5				
Méth Soui		In vitro mammalian cytogenicity OECD 487 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critèr	res de classification				
Voie	d'exposition	ne sont pas remplis.					
Туре	e d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenic micronucleus	city / erythrocyte				
Espé Méth Soui Eval	node	rat OECD 474 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critèr ne sont pas remplis.	res de classification				

Toxicité pour la reproduction		
N° Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1 dioxyde de titane; [sous la forme d'une contenant 1 % ou plus de particules d'u 10 µm]		236-675-5
Voie d'exposition	orale	
NOAEL	>= 1000	mg/kg bw/d
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectue	ée sur une génération
Espèces	rat	
Méthode	OECD 443	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, le ne sont pas remplis.	es critères de classification
Voie d'exposition	orale	
NOAEL	1000	mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement	prénatal
Espèces	rat	
Méthode	OECD 414	
Source	ECHA	



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Can	cérogénicité			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	236-675-5
Voie	d'exposition	orale		
NOE	L		7500	0 mg/kg bw/d
Espe	èces	souris		-
Soul	rce	ECHA		
Eval	luation/Classement	Compte tenune sont pas		bles, les critères de classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	cité spécifique pour certains organes cib	les — expositi	ion répétée			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N'	° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	23	36-675-5	
Voie	d'exposition	orale				
NOA	EL	>		962	mg/kg bw/d	
Duré	e d'exposition			90	j	
Espé	eces	rat				
Méth	node	OECD 408				
Sour	ce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu	des données dis	ponibles, les ci	ritères de classification	
		ne sont pas remplis.				
Voie	d'exposition	par inhalation	ı			
Espè	eces	rat				
Sour	ce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
		ne sont pas re	emplis.	-		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE			
1	acide silicique, sel de potassium	1312-76-1		215-199-1			
CL5	0		146	mg/l			
Dure	ée d'exposition		96	h			
Esp	èces	Leuciscus idus					
Métl	node	OCDE 203					
Sou	rce	ECHA					



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

2	kieselguhr, calciné au fondant de carbor sodium du commerce	nate de	68855-54-9		272-489-0	
CL5	0	>		100	mg/l	
Duré	e d'exposition			96	h	
Espé	èces	Oncorhynchu	ıs mykiss			
Méth	node	OCDE 203	-			
Sour	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	La concentra	tion vérifiée dép	asse la sol	ubilité dans l'eau. Compte	
		tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont				
		pas remplis.				

Toxicité sur les poissons	(chronique)
Donnée non disponible.	

Toxi	cité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7		236-675-5
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤			
	10 μm]				
CE5	0	>		100	mg/l
Dure	ée d'exposition			48	h
Espe	èces	Daphnia mag	ına		
Méth	node	OCDE 202			
Sou	rce	ECHA			
2	acide silicique, sel de potassium		1312-76-1		215-199-1
CE5	0			146	mg/l
Dure	ée d'exposition			24	h
	èces	Daphnia mag	ına		
Méth	node	OCDE 202			
Sou		ECHA			
3	kieselguhr, calciné au fondant de carbor	nate de	68855-54-9		272-489-0
	sodium du commerce				
CE5	0	>		100	mg/l
Dure	ée d'exposition			48	h
	èces	Daphnia mag	ına		
Méth	node	OCDE 202			
	Source ECHA				
Eval	uation/Classement			bilité dans l'eau. Compte	
		tenu des don	nées disponible	es, les critère	s de classification ne sont
		pas remplis.			

Toxi	Toxicité pour les daphnies (chronique)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5		
NOE		>		2,1	mg/l		
Duré	ée d'exposition			21	jour(s)		
Espé	èces	Daphnia magi	าล				
Méth	node	OECD 202					
Soul	rce	ECHA					

Tox	icité pour les algues (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
CES	50	>		100	mg/l	
Dur	ée d'exposition			72	h	
Esp	èces	Raphidocelis	subcapitata			
Mét	hode	OCDE 201				
Sou	ırce	ECHA				
Eva	luation/Classement	Compte tenu ne sont pas r		sponibles, le	es critères de classific	ation



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

2	kieselguhr, calciné au fondant de carbon sodium du commerce	ate de	68855-54-9		272-489-0	
CE5	0	>		100	mg/l	
Dure	e d'exposition			72	h	
Espe	èces	Desmodesmus subspicatus				
Méth	node	OCDE 201				
Sou	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	La concentration vérifiée dépasse la solubilité dans l'eau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				

Toxicité	pour	les al	lgues ((chroniqu	ıe)
----------	------	--------	---------	-----------	-----

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biod	Biodégradabilité				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		236-675-5		
Source		ECHA			
Évaluation		Cela ne s'applique pas aux	substances inorganiques.		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une pou contenant 1 % ou plus de particules d'un di 10 µm]		236-675-5		
Non applicable					
Sou	rce E0	CHA			

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB				
Nom du produit				
einzA mix mineralit Fassadenfarbe 1				
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.			
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas			
	vPvB.			

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01

11



Nom commercial: einzA mix mineralit Fassadenfarbe 1

Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE)	N° 3
1907/2006 .	

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	247-761-7	75



Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-675-5	75	
4	distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	265-156-6	75	
5	Pyrithione zincique	13463-41-7	236-671-3	75	

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: c, type: (Wb) à base d'eau = 40 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 40 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H360D Peut nuire au foetus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Page 14 de 15



Nom commercial: einzA mix mineralit Fassadenfarbe 1

Code produit: 0070845

Version actuelle: 6.0.1, établi le: 23.04.2025 Version remplacée: 6.0.0, établi le: 13.03.2025 Région: BE

W On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la

poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible

des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne

constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques

du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés

par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 655321